

Commune de Bulle

Barèmes pour le subventionnement des soins dentaires

Tableau A

Barème pour les contrôles et traitements conservateurs (traitements obligatoires)

Barème 2006/2007 (105.6)		
Revenu global	inférieur à 46'000.--	= 90%
"	de 46'000.-- à 47'999.--	= 80%
"	de 48'000.-- à 49'999.--	= 70%
"	de 50'000.-- à 51'999.--	= 60%
"	de 52'000.-- à 53'999.--	= 50%
"	de 54'000.-- à 55'999.--	= 40%
"	de 56'000.-- à 57'999.--	= 30%
"	de 58'000.-- à 59'999.--	= 20%
"	de 60'000.-- et plus	= 0%

Critères modifiant le revenu global :	
Déduction pour les enfants	
1 enfant ⇨	2 700.--
2 enfants ⇨	5 400.--
3 enfants ⇨	9 700.--
4 enfants ⇨	13 000.--
5 enfants ⇨	16 000.--
6 enfants ⇨	19'000.--
7 enfants ⇨	22 500.--
8 enfants ⇨	26'000.--

Fortune	
moins de 30'000.--	pas de prise en considération
de 30'000.-- à 49'999.--	diminution du taux de 15 %
de 50'000.-- à 69'999.--	diminution du taux de 30 %
de 70'000.-- à 89'999.--	diminution du taux de 50 %
dès 90'000.--	suppression des subventions

Adopté par le Conseil général, le 25 juin 2007

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales, le 11 septembre 2007